

Les tarifs sont révisables au 1^{er} janvier de chaque année.

1. IDENTITE DU PRESTATAIRE

Entreprise : *Votre Assistance Gestion*

Prestation : *Assistante indépendante administrative et commerciale*

Responsable des publications : Alexandra LE GUEN,
Gérante

Adresse du siège social : 81 rue du Fief Heulin
44430 LE LOROUX BOTTEREAU

Contact : alexandra@votre-assistance-gestion.fr

SIRET : 911 026 904 000 19

2. APPLICATION

Les Conditions Générales de Vente sont applicables à toutes les commandes de prestations de services qui sont passées à « Votre Assistance Gestion ». Par conséquent, elles s'appliquent à toutes les prestations de services proposées sur ce site. Les Conditions Générales de Vente sont systématiquement communiquées à tout client qui en fait la demande. Le client est supposé en avoir pris connaissance, et en avoir accepté toutes les clauses.

3. LIEU D'INTERVENTION ET HORAIRES DE TRAVAIL

3.1 Lieu d'intervention

Votre Assistance Gestion exerce en télétravail à l'adresse indiquée à l'article 1, ou bien, sur site, dans le département Loire Atlantique (44) et Maine-Et-Loire (49).

3.2 Horaires

Votre Assistance Gestion exerce ces missions durant les jours d'ouverture à savoir :
Du lundi au vendredi de 08h à 20h.

4. TARIFS

Les tarifs varient si la prestation est réalisée à distance ou bien sur site (tarifs indiqués sur le site internet) et pouvant évoluer en fonction de la localisation du site. Des frais spécifiques pourront être ajoutés au devis (frais postaux, frais d'impression, petite fourniture...). Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au moment de la validation du devis, effectifs après signature du client et acceptation des présentes CGV.

5. DEVIS, COMMANDES, CONVENTION DE PRESTATIONS, RECONDUITE TACITE, RETRACTATION

5.1 Devis

Votre Assistance Gestion transmet à son client un devis gratuit, basé sur les informations qu'il lui aura transmises. Le devis personnalisé comportera toutes les mentions obligatoires et sera valable 1 mois à compter de sa date d'envoi. Il s'agit d'un devis estimatif, les prestations effectuées dans le cadre d'un forfait peuvent varier légèrement. L'envoi du devis par *Votre Assistance Gestion* sera effectué en priorité par e-mail ; il peut être envoyé par courrier postal sur demande du client.

5.2 Commandes

L'acceptation du devis par le client, formalisée par la date, sa signature, la mention « Bon pour accord », et la validation des présentes Conditions Générales de Vente, donne lieu à une commande ferme et définitive.

5.3 Reconduite tacite

Dans le cadre de la validation d'un forfait mensuel, la signature du premier devis fait foi et la commande est renouvelée automatiquement le mois suivant, par tacite reconduction.

5.4 Rétractation et annulation

Suivant l'article L121-21 du code de la consommation, le client (**particulier**) dispose d'un délai de 14 jours à compter de la date de signature du contrat (la date de validation du devis) pour faire valoir son droit de rétractation. Celui-ci doit être notifié à *Votre Assistance Gestion* par écrit en recommandé avec accusé de réception. Le droit de rétractation ne peut être appliqué dans le cas où les prestations de service ont commencé à être exécutées ou sont terminées. Pour les professionnels (entreprise et association), ce délai de rétractation ne s'applique pas.

Toute annulation de commande devra être soumise au prestataire par écrit et aucune annulation de commande ne pourra être acceptée lorsque la prestation est commencée et l'acompte, s'il a été demandé au préalable, ne pourra être remboursé au client.

6. MODALITES DE PAIEMENT

6.1 Modes de règlements

Votre Assistance Gestion accepte les modes de règlements suivants :

- virement bancaire (coordonnées bancaires de l'entreprise seront transmises sur simple demande).
- chèque, libellé à l'ordre d'**Alexandra LE GUEN**.

6.2 Retard de paiement et pénalité

En cas de défaut partiel ou total de paiement des prestations réalisés, le client devra verser à *Votre Assistance Gestion*, une pénalité de retard au taux de 10% de la facture totale par mois de retard, suivant **l'article 53 de la Loi NRE**. Cette pénalité est calculée sur le montant de la somme restant due. Elle court à compter de la date d'échéance sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En cas de retard ou non-paiement de facture, *Votre Assistance Gestion*, aura de plein droit la faculté de suspendre l'exécution de ses obligations et d'annuler les éventuelles remises accordées au client.

En application du **Décret n°2012-1115 du 02/10/2012**, une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement est également due en cas de retard de paiement.

7. MODES ET DELAIS DE LIVRAISON

7.1 Transmissions des données par le client

Votre Assistance Gestion s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires permettant d'assurer les prestations de services demandées dans des délais compatibles avec les besoins du client. Le client tiendra à la disposition de *Votre Assistance Gestion* toutes les informations nécessaires à la bonne réalisation de l'objet du contrat.

Dans le cadre de données confidentielles, le client doit s'assurer du moyen choisi pour garantir un transfert optimal.

Dans le cas de transmission erronées, d'un manque d'information, d'éléments de support de travail, non exploitables ou transmis après la date de début de la prestation, le délai de livraison indiqué sur le devis pourra être révisé.

7.2 Délais de livraison

Le délai de livraison sera indiqué sur le devis personnalisé à titre indicatif et dépendra de la nature des prestations et du volume commandés.

Les travaux confiés seront livrés par courriel, voie postale, transmis par Cloud ou exécutés sur place, suivant la nature et suivant la volonté du client.

Ainsi, sauf garantie expresse donnée dans les conditions particulières, les délais de livraison mentionnées ne sont pas des délais de rigueur. La responsabilité de *Votre Assistance Gestion* ne pourra être engagée que si le retard est important et imputable à sa faute lourde.

Le client ne pourra invoquer les délais d'exécution pour demander la résolution du contrat, réclamer des dommages et intérêts ou faire valoir toute autre revendication. Sauf stipulation contraire écrite expressément acceptée par *Votre Assistance Gestion*.

8. LIMITES DE PUBLICATIONS

8.1 Garanties

Votre Assistance Gestion garantie que les logiciels utilisés et les éléments créés et fournis au client ne sont pas illégaux.

Votre Assistance Gestion mettra en œuvre tous les moyens à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le client pour la réalisation de sa prestation.

Votre Assistance Gestion garantie un travail compétent, de qualité, en adéquation avec les valeurs du client.

8.2 Limites de publications

Les contenus de partage sur les réseaux sociaux seront déterminés par la ligne éditoriale définie entre le client et *Votre Assistance Gestion*. Cependant, le client est le seul responsable du contenu des publications dont il demande l'exécution par *Votre Assistance Gestion*.

Votre Assistance Gestion ne pourra être tenue responsable des éventuelles conséquences sur l'e-réputation de la marque ou du client, engendrées par du contenu sortant du cadre de la ligne éditoriale établie.

8.3 Limitation des responsabilités

Votre Assistance Gestion décline toute responsabilité en cas d'interruption de service Internet ou de perte de données causée par un fournisseur d'accès à Internet

n'ayant aucun lien direct avec elle. Toutefois, compte tenu des risques des dommages encourus par les supports informatiques, il appartiendra au client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance.

*Le client convient que **Votre Assistance Gestion** n'encourra aucune responsabilité, à raison de toute perte de bénéfice, de trouble commercial, de demande ou de réclamation formulées contre le client et émanant d'un tiers quel qu'il soit.*

*Lorsque la prestation est terminée et transmise au client, **Votre Assistance Gestion** n'assume plus aucune responsabilité. En conséquence, **Votre Assistance Gestion** n'est tenue à aucune indemnisation pour des dégâts encourus par le client à la suite de modifications apportées à la prestations de service par le client ou un utilisateur Internet ou n'importe qui en dehors de **Votre Assistance Gestion**.*

9. CONFIDENTIALITE

*Pour commencer, **Votre Assistance Gestion** s'engage à respecter solennellement la confidentialité de l'intégralité des données transmises par son client, ainsi que du contenu des travaux réalisés pour celui-ci.*

*Ensuite, **Votre Assistance Gestion** s'engage à ne pas divulguer à des personnes tierces des informations confidentielles. En conséquence, **Votre Assistance Gestion** s'engage à ne pas utiliser les réalisations effectuées pour le client de quelque manière que ce soit, sauf accord manifeste de sa part.*

***Votre Assistance Gestion** ne peut être tenue responsable d'une interception ou d'un détournement de données au moment de leur transfert (notamment par Internet).*

10. DROIT DE PROPRIETE INTELLECTUELLE

*Le client atteste de ses droits relatifs à l'intégralité des éléments transmis à **Votre Assistance Gestion** pour la réalisation de la prestations (textes, documents, images, photos, vidéos).*

***Votre Assistance Gestion** décline toute responsabilité en cas de duplicate, de violation de droits d'auteur et/ou d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle.*

11. LOI ET INFORMATIQUES ET LIBERTES

*Les données recueillies par l'entreprise **Votre Assistance Gestion** ne seront ni vendues, ni échangées, ni cédées à des tiers.*

Il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au client sont nécessaires au traitement de sa commande et sont destinées à un usage interne.

Conformément à la loi Informatique et Libertés en date du 06 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant vos données à l'adresse :

alexandra@votre-assistance-gestionl.fr

12. JURIDICTION

Pour conclure, les présentes Conditions Générales de Vente et les relations contractuelles y afférentes sont régies par le droit français.

*Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution d'un contrat conclu avec **Votre Assistance Gestion** sera porté devant le Tribunal de Nantes (44).*